

Le 19 octobre 2010

53-54
Compagnie minière IOC
1, rue Retty
Sept-Îles (Québec) G4R 3C7

**Objet : Demande d'autorisation
Désaffectation du barrage et de la digue de revanche du lac Cacaoui**

Madame,

Pour faire suite à votre demande concernant le sujet cité en objet, nous vous faisons parvenir l'autorisation requise en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Veillez prendre note que cette autorisation est valable uniquement pour l'activité décrite aux conditions indiquées et ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise, notamment en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Pour toute information concernant ce dossier, vous pouvez communiquer avec M^{me} Nathalie Bourbonnais, au numéro de téléphone 418 964-8889, poste 256.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Original signé

✓ Donald Gingras, ing. f.
Chef de l'Unité de gestion des ressources
naturelles et de la faune de Sept-Îles,
Havre-Saint-Pierre et Anticosti

p. j.

c. c. M. David Erdely, directeur de la protection de la faune de la Côte-Nord



Sept-Îles, le 19 octobre 2010

AUTORISATION

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1, article 128.7)

Compagnie minière IOC
1, rue Retty
Sept-Îles (Québec) G4R 3C7

N° d'habitat : 01-09-597-99

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, j'autorise le titulaire mentionné ci-dessus à effectuer, dans l'habitat du poisson identifié ci-dessus, l'activité suivante, aux conditions décrites ci-après.

Description de l'activité autorisée

Le projet consiste à démanteler le barrage et la digue de revanche du lac Cacaoui. Les travaux impliquent le retrait du bois accumulé au pied amont du barrage ainsi que l'enlèvement du bois et des roches constituant le barrage et la digue de revanche.

Les bois récupérés seraient brûlés dans deux aires prévues à cet effet et les roches seraient disposées dans des dépressions du sol à l'extérieur de la ligne naturelle des hautes eaux.

Endroit de réalisation

Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières

Zec Matimek

Lac Cacaoui

Coordonnées géographiques : Barrage : 50°53'27" N., 66°55'45" O.

Digue de revanche : 50°26'28" N., 66°55'48" O.

Conditions d'autorisation

- Le projet doit être réalisé conformément aux documents présentés à l'appui de la demande d'autorisation.
- Un avis écrit doit être transmis par télécopie ou par la poste, au minimum 48 heures avant le début des travaux dans l'habitat du poisson, au chef du Service de la protection de la faune de la Côte-Nord, secteur centre, aux coordonnées suivantes :

Service de la protection de la faune de la Côte-Nord
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
585, boulevard des Montagnais
Case postale 150
Sept-Îles (Québec) G4R 4K3

Téléphone : 418 964-8290
Télécopieur : 418 964-8925

- La présente autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2010, et ce, uniquement pour l'activité autorisée aux conditions précitées.

Original signé

Donald Gingras, ing. f.,
Chef de l'Unité de gestion des ressources
naturelles et de la faune de Sept-Îles,
Havre-Saint-Pierre et Anticosti

RAPPORT D'ANALYSE D'AUTORISATION

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1, article 128.7)

Date : Le 19 octobre 2010

Requérant : Compagnie minière IOC
1, rue Retty
Sept-Îles (Québec) G4R 3C7

N° d'habitat : 01-09-597-99

1. Description de l'activité

Le projet consiste à démanteler le barrage et la digue de revanche du lac Cacaoui. Les travaux impliquent le retrait du bois accumulé au pied amont du barrage ainsi que l'enlèvement du bois et des roches constituant le barrage et la digue de revanche.

Les bois récupérés seront brûlés dans deux aires prévues à cet effet et les roches seront disposées dans des dépressions du sol à l'extérieur de la ligne naturelle des hautes eaux.

2. Endroit de réalisation

Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières

Zec Matimek

Lac Cacaoui

Coordonnées géographiques : Barrage : 50°53'27" N., 66°55'45" O.

Digue de revanche : 50°26'28" N., 66°55'48" O.

3. Assujettissement et justification du projet

Le lac visé par les travaux est fréquenté par le poisson et appartient aux terres du domaine de l'État. En conséquence, il s'agit d'un habitat du poisson désigné en vertu du Règlement sur les habitats fauniques.

32

Lors de l'achat des installations de Gulf Power and Paper Company à Clarke City, la compagnie minière IOC a hérité du barrage et de la digue de revanche du lac Cacaoui. En raison de la construction du barrage SM 3 par Hydro-Québec, ces infrastructures ne sont plus requises pour l'exploitation du réservoir SM 2. La compagnie minière a donc mis fin, le 30 janvier 1998, au bail de location du terrain qui lui était accordé par le ministère des Ressources naturelles de l'époque et 23-24

23-24

4. Les impacts

23-24

32

23-24

32

5. Éléments supportant la recommandation

A23-24

6. Recommandation et conditions d'autorisation

Il est recommandé de permettre la réalisation des travaux sous réserve des conditions suivantes :

- Le projet doit être réalisé conformément aux documents présentés à l'appui de la demande d'autorisation.
- Un avis écrit doit être transmis par télécopie ou par la poste, au minimum 48 heures avant le début des travaux dans l'habitat du poisson, au chef du Service de la protection de la faune de la Côte-Nord, secteur centre, aux coordonnées suivantes :

Service de la protection de la faune de la Côte-Nord
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
585, boulevard des Montagnais
Case postale 150
Sept-Îles (Québec) G4R 4K3

Téléphone : 418 964-8290
Télécopieur : 418 964-8925

- La présente autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2010, et ce, uniquement pour l'activité autorisée aux conditions précitées.

Original signé

Nathalie Bourbonnais, analyste

Direction de l'expertise de la faune, des forêts et du territoire
de la Côte-Nord



Le 7 octobre 2010

53-54

Objet : Démolition du barrage du lac Cacaoui

Monsieur,

La présente lettre fait suite à la réception, le 1^{er} octobre 2010, de votre lettre et de la pétition concernant le sujet mentionné ci-dessus.

Comme vous le savez, le barrage et la digue de revanche du lac Cacaoui appartiennent à la compagnie minière IOC. À cet égard, il appartient à la compagnie de respecter la réglementation en vigueur concernant ces infrastructures, soit en reconstruisant un nouveau barrage conforme, soit en le démolissant et en remettant le site en état.

La Loi sur la sécurité des barrages ne relève pas du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. De plus, lorsque le projet final sera arrêté par la compagnie, selon la nature des travaux, le Ministère évaluera si une autorisation est requise en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, ce qui n'est pas certain.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur régional,

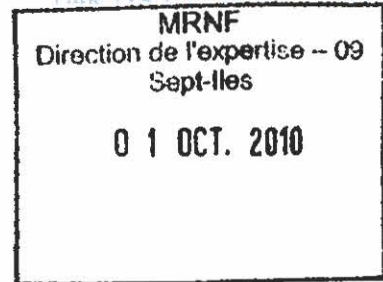
Original signé

MSP/dc

Mario St-Pierre

ATT : M. Mario St-Pierre Ressource Naturelle Et
faune, 818 Blv. Laure Sept-Iles (Québec)
G4R 1Y8 tél : 418 964-8888

53-54



DÉMANTELEMENT DU DAMME

Je souhaiterais vous informer de l'inquiétude que moi et plusieurs utilisateurs vivons au sujet d'un plan d'eau que l'on s'apprête à démanteler la digue de cette dernière.

Nous sommes conscients que la digue doit être démantelée du fait que celle-ci est dangereuse pour les gens. Mais notre grande préoccupation est qu'en plus de défaire cette digue les responsables veulent ôter l'enrochement ce qui va baisser considérablement le niveau d'eau. . Ceux qui ont des chalets dans les baies de ce lac (Le Grand Cacaoui), auront donc un accès difficile même dangereux pour se rendre à leur lieu de privilège.

Vous trouverez ci-joint une lettre avec pétition de personnes qui ont la même préoccupation des gens ayant un chalet sur ce point d'eau.

De plus une copie a été envoyée au Premier ministre M. Charest, Zec Matimek, Compagnie IOC, Centre d'expertise hydrique du Québec, Développement durable de l'environnement et des parcs Région Cote nord, Ressource naturelle et faune Cote Nord, et FQGZ.

Je vous prie de recevoir, Monsieur mes respectueuses
Salutations. 1 octobre 2010

53-54

ATT : M. Mario St-Pierre Ressource Naturelle Et
faune, 818 Blv. Laure Sept-Iles (Québec) G4R 1Y8
Tél : 418 964-8888

**Ministère de l'environnement et
Compagnie d'I.O.C.**

Au sujet du démantèlement de la Damme du Lac Grand Cacaoui :

Selon de bonnes sources le démantèlement de la dite Damme, cela semble être le projet à réaliser a court terme par votre ministère et la compagnie I.O.C. Ce plan d'eau étant un joyaux sur notre territoire, pour les pêcheurs, les riverains et le public en général, nous croyons très important de vous faire part de nos préoccupations de protéger la faune à long terme. Afin de poursuivre cet objectif, il est primordiale de maintenir constant le niveau d'eau actuel, dans le but de maintenir une bonne végétation près de l'eau. Soit, la source de nourriture pour les faunes marines (poissons et autres). Lors du démantèlement (travaux) il est important que lorsque ceux-ci seront terminées que le niveau d'eau soit sécuritaires pour les espèces qui y vivent. Conscient que vous superviserez le processus des travaux, nous voulons s'assurer que les objectifs poursuivis sont les mêmes soit : protéger l'environnement en gardant le niveau d'eau assez élevé pour les espèces qui ont besoin de se nourrir. Considérant l'importance de ce projet, nous sommes nombreux a vous transmettre nos préoccupation dans se dossier.

Nom

ADRESSE

SIGNATURE

53-54

**Ministère de l'environnement et
Compagnie d'I.O.C.**

Au sujet du démantèlement de la Damme du Lac Grand Cacaoui :

Selon de bonnes sources le démantèlement de la dite Damme, cela semble être le projet à réaliser a court terme par votre ministère et la compagnie I.O.C. Ce plan d'eau étant un joyaux sur notre territoire, pour les pêcheurs, les riverains et le public en général, nous croyons très important de vous faire part de nos préoccupations de protéger la faune à long terme. Afin de poursuivre cet objectif, il est primordiale de maintenir constant le niveau d'eau actuel, dans le but de maintenir une bonne végétation près de l'eau. Soit, la source de nourriture pour les faunes marines (poissons et autres). Lors du démantèlement (travaux) il est important que lorsque ceux-ci seront terminées que le niveau d'eau soit sécuritaires pour les espèces qui y vivent. Conscient que vous superviserez le processus des travaux, nous voulons s'assurer que les objectifs poursuivis sont les mêmes soit : protéger l'environnement en gardant le niveau d'eau assez élevé pour les espèces qui ont besoin de se nourrir. Considérant l'importance de ce projet, nous sommes nombreux a vous transmettre nos préoccupation dans se dossier.

Nom

ADRESSE

SIGNATURE 

53-54

Ministère de l'environnement et
Compagnie d'I.O.C.

Au sujet du démantèlement de la Damme du Lac Grand Cacaoui :

Selon de bonnes sources le démantèlement de la dite Damme, cela semble être le projet à réaliser a court terme par votre ministère et la compagnie I.O.C. Ce plan d'eau étant un joyaux sur notre territoire, pour les pêcheurs, les riverains et le public en général, nous croyons très important de vous faire part de nos préoccupations de protéger la faune à long terme. Afin de poursuivre cet objectif, il est primordiale de maintenir constant le niveau d'eau actuel, dans le but de maintenir une bonne végétation près de l'eau. Soit, la source de nourriture pour les faunes marines (poissons et autres). Lors du démantèlement (travaux) il est important que lorsque ceux-ci seront terminées que le niveau d'eau soit sécuritaires pour les espèces qui y vivent. Conscient que vous superviserez le processus des travaux, nous voulons s'assurer que les objectifs poursuivis sont les mêmes soit : protéger l'environnement en gardant le niveau d'eau assez élevé pour les espèces qui ont besoin de se nourrir. Considérant l'importance de ce projet, nous sommes nombreux a vous transmettre nos préoccupation dans se dossier.

Nom

ADRESSE

SIGNATURE

53-54

Au sujet du démantèlement de la Damme du Lac Grand Cacaoui :

Selon de bonnes sources le démantèlement de la dite Damme, cela semble être le projet à réaliser a court terme par votre ministère et la compagnie I.O.C. Ce plan d'eau étant un joyaux sur notre territoire, pour les pêcheurs, les riverains et le public en général, nous croyons très important de vous faire part de nos préoccupations de protéger la faune à long terme. Afin de poursuivre cet objectif, il est primordiale de maintenir constant le niveau d'eau actuel, dans le but de maintenir une bonne végétation près de l'eau. Soit, la source de nourriture pour les faunes marines (poissons et autres). Lors du démantèlement (travaux) il est important que lorsque ceux-ci seront terminées que le niveau d'eau soit sécuritaires pour les espèces qui y vivent. Conscient que vous superviserez le processus des travaux, nous voulons s'assurer que les objectifs poursuivis sont les mêmes soit : protéger l'environnement en gardant le niveau d'eau assez élevé pour les espèces qui ont besoin de se nourrir. Considérant l'importance de ce projet, nous sommes nombreux a vous transmettre nos préoccupation dans se dossier.

53-54

**Ministère de l'environnement et
Compagnie d'I.O.C.**

Au sujet du démantèlement de la Damme du Lac Grand Cacaoui :

Selon de bonnes sources le démantèlement de la dite Damme, cela semble être le projet à réaliser a court terme par votre ministère et la compagnie I.O.C. Ce plan d'eau étant un joyaux sur notre territoire, pour les pêcheurs, les riverains et le public en général, nous croyons très important de vous faire part de nos préoccupations de protéger la faune à long terme. Afin de poursuivre cet objectif, il est primordiale de maintenir constant le niveau d'eau actuel, dans le but de maintenir une bonne végétation près de l'eau. Soit, la source de nourriture pour les faunes marines (poissons et autres). Lors du démantèlement (travaux) il est important que lorsque ceux-ci seront terminées que le niveau d'eau soit sécuritaires pour les espèces qui y vivent. Conscient que vous superviserez le processus des travaux, nous voulons s'assurer que les objectifs poursuivis sont les mêmes soit : protéger l'environnement en gardant le niveau d'eau assez élevé pour les espèces qui ont besoin de se nourrir. Considérant l'importance de ce projet, nous sommes nombreux a vous transmettre nos préoccupation dans se dossier.

Nom

ADRESSE

SIGNATURE

53-54

Ministère de l'environnement et
Compagnie d'I.O.C.

Au sujet du démantèlement de la Damme du Lac Grand Cacaoui :

Selon de bonnes sources le démantèlement de la dite Damme, cela semble être le projet à réaliser a court terme par votre ministère et la compagnie I.O.C. Ce plan d'eau étant un joyaux sur notre territoire, pour les pêcheurs, les riverains et le public en général, nous croyons très important de vous faire part de nos préoccupations de protéger la faune à long terme. Afin de poursuivre cet objectif, il est primordiale de maintenir constant le niveau d'eau actuel, dans le but de maintenir une bonne végétation près de l'eau. Soit, la source de nourriture pour les faunes marines (poissons et autres). Lors du démantèlement (travaux) il est important que lorsque ceux-ci seront terminées que le niveau d'eau soit sécuritaires pour les espèces qui y vivent. Conscient que vous superviserez le processus des travaux, nous voulons s'assurer que les objectifs poursuivis sont les mêmes soit : protéger l'environnement en gardant le niveau d'eau assez élevé pour les espèces qui ont besoin de se nourrir. Considérant l'importance de ce projet, nous sommes nombreux a vous transmettre nos préoccupation dans se dossier.

Nom

ADRESSE

SIGNATURE

53-54

**Ministère de l'environnement et
Compagnie d'I.O.C.**

Au sujet du démantèlement de la Damme du Lac Grand Cacaoui :

Selon de bonnes sources le démantèlement de la dite Damme, cela semble être le projet à réaliser à court terme par votre ministère et la compagnie I.O.C. Ce plan d'eau étant un joyau sur notre territoire, pour les pêcheurs, les riverains et le public en général, nous croyons très important de vous faire part de nos préoccupations de protéger la faune à long terme. Afin de poursuivre cet objectif, il est primordial de maintenir constant le niveau d'eau actuel, dans le but de maintenir une bonne végétation près de l'eau. Soit, la source de nourriture pour les faunes marines (poissons et autres). Lors du démantèlement (travaux) il est important que lorsque ceux-ci seront terminés que le niveau d'eau soit sécuritaires pour les espèces qui y vivent. Conscient que vous superviserez le processus des travaux, nous voulons s'assurer que les objectifs poursuivis sont les mêmes soit : protéger l'environnement en gardant le niveau d'eau assez élevé pour les espèces qui ont besoin de se nourrir. Considérant l'importance de ce projet, nous sommes nombreux à vous transmettre nos préoccupations dans ce dossier.

Nom

ADRESSE

SIGNATURE

53-54

Ministère de l'environnement et
Compagnie d'I.O.C.

Au sujet du démantèlement de la Damme du Lac Grand Cacaoui :

Selon de bonnes sources le démantèlement de la dite Damme, cela semble être le projet à réaliser à court terme par votre ministère et la compagnie I.O.C. Ce plan d'eau étant un joyau sur notre territoire, pour les pêcheurs, les riverains et le public en général, nous croyons très important de vous faire part de nos préoccupations de protéger la faune à long terme. Afin de poursuivre cet objectif, il est primordial de maintenir constant le niveau d'eau actuel, dans le but de maintenir une bonne végétation près de l'eau. Soit, la source de nourriture pour les faunes marines (poissons et autres). Lors du démantèlement (travaux) il est important que lorsque ceux-ci seront terminées que le niveau d'eau soit sécuritaires pour les espèces qui y vivent. Conscient que vous superviserez le processus des travaux, nous voulons s'assurer que les objectifs poursuivis sont les mêmes soit : protéger l'environnement en gardant le niveau d'eau assez élevé pour les espèces qui ont besoin de se nourrir. Considérant l'importance de ce projet, nous sommes nombreux à vous transmettre nos préoccupations dans ce dossier.

Nom

ADRESSE //

SIGNATURE ^

53-54



Bourbonnais, Nathalie (09-DEX)

De: Bourbonnais, Nathalie (09-DEX)

Envoyé: 3 août 2010 09:54

À: Beaulieu, Denis (09-UG/Sept-Îles)

Objet: Démolition du barrage du lac Cacaoui

Tel que discuté, voici mes commentaires concernant le projet mentionné ci-dessus :

- La compagnie mentionne 23-24

Si tu as des questions, n'hésite pas à me joindre.

Nathalie Bourbonnais biologiste

Direction de l'expertise de la faune, des forêts et du territoire

Direction générale régionale de la Côte-Nord

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

818, boulevard Laure

Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8

Téléphone : (418) 964-8889 poste 256

Télécopie : (418) 964-8023

Courriel : nathalie.bourbonnais@mrnf.gouv.qc.ca



Le 19 octobre 2006

53-54

Compagnie minière IOC
Case postale 1000, succ. Bureau-chef
Sept-Îles (Québec) G4R 4L5

Objet : Désaffectation du barrage du lac Cacaoui

Monsieur,

23-24

La démolition des barrages des lacs Garemand et Picard, autorisée en janvier 2000, a été complétée en 2002. 23-24

Actuellement, le barrage du lac Cacaoui est toujours en place. Aussi, compte tenu du temps écoulé (6 ans) et du fait que vous ne détenez pas de bail pour cet ouvrage, nous voudrions connaître vos intentions relatives à la démolition dudit barrage.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Nathalie Bourbonnais,
biologiste

NB/dc

c. c. MM. Michel Levasseur, ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Éric Martel, Centre d'expertise hydrique du Québec

Bourbonnais, Nathalie

De: Audy, Richard
Envoyé: 28 août, 2003 14:47
À: Bourbonnais, Nathalie
Cc: Levasseur, Michel
Objet: Barrage Lac Garemand

Bonjour Nathalie,
Voici les commentaires suite à la récente visite du site de démolition du barrage du lac Garemand. Les photos ci-jointes t'aiderons à te situer par rapport aux commentaires.

32



Visite terrain 31 juillet
2003...



Visite terrain 31 juillet
2003...



Visite terrain 31 juillet
2003...



Visite terrain 31 juillet
2003...



Visite terrain 31 juillet
2003...



Visite terrain 31 juillet
2003...



Visite terrain 31 juillet
2003...



Visite terrain 31 juillet
2003...

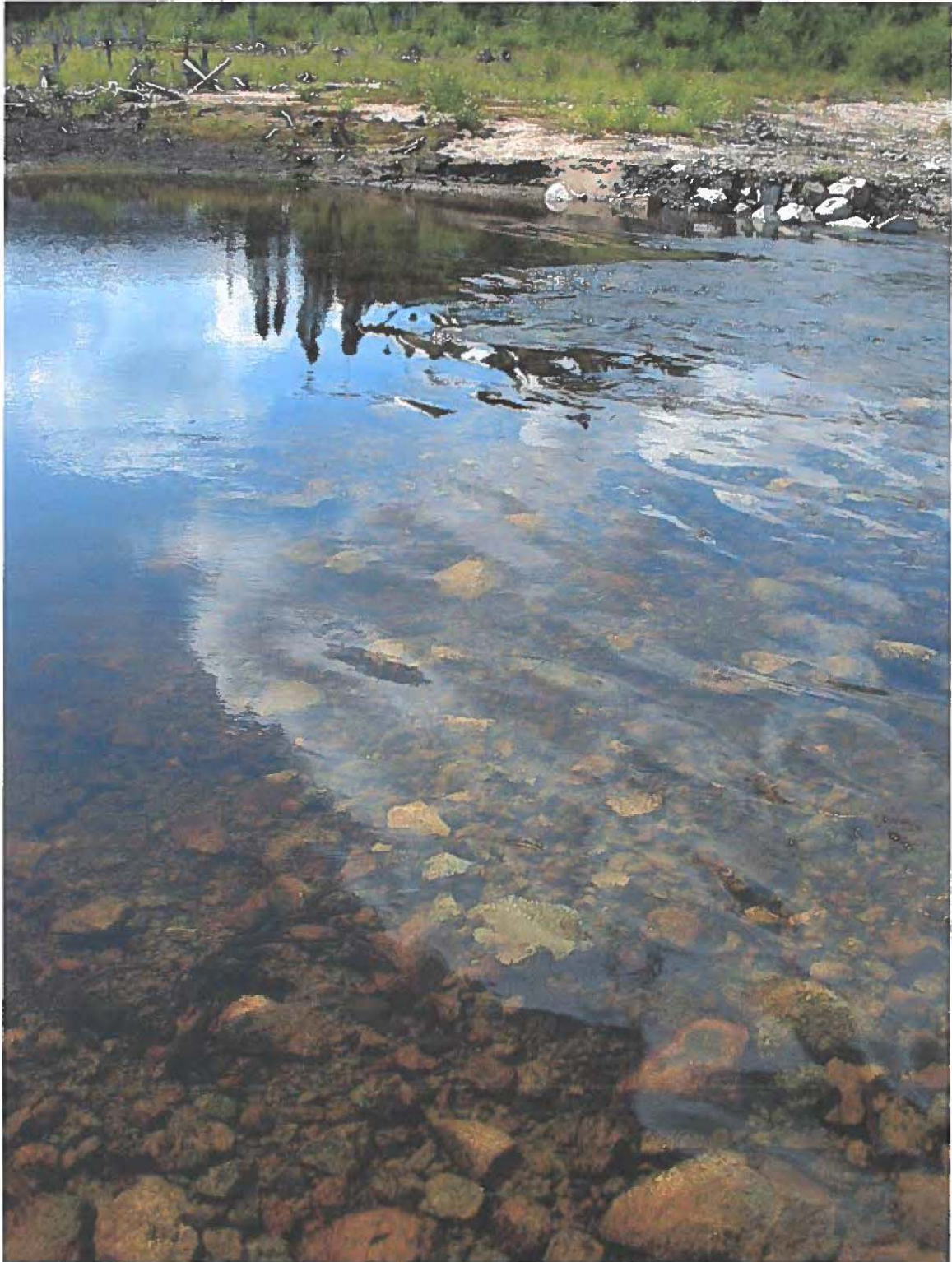
Richard Audy Technicien de la Faune

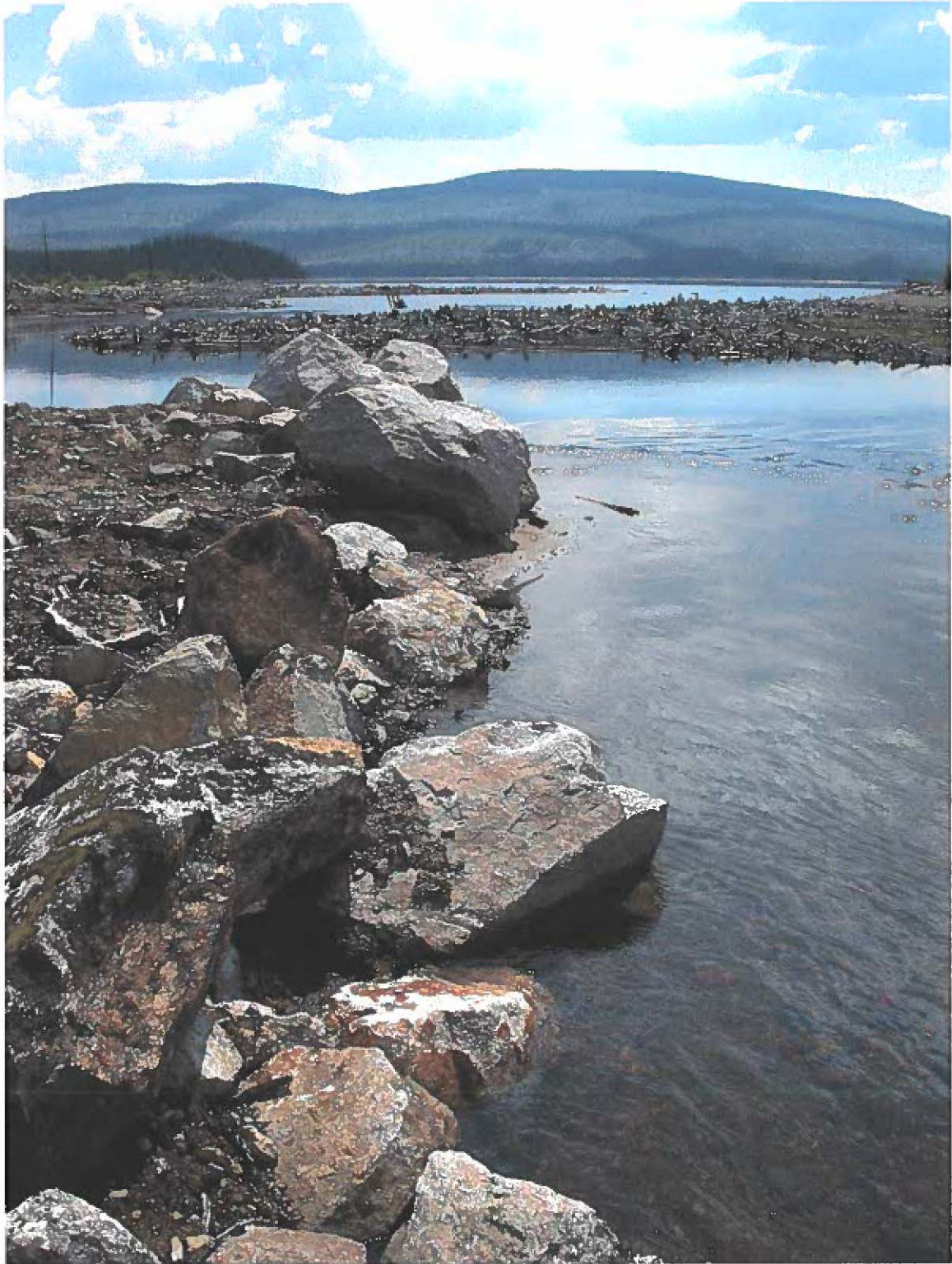
Société Faune et Parcs
Direction de l'aménagement de la faune
de la Côte-Nord
818, Boul. Laure
Sept-Iles (Qc) G4R 1Y8
Tél. (418) 964-8888 poste 262
Fax: (418) 964-8023
Courriel: richard.audy@fapaq.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité:

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt. Merci !











Bourbonnais, Nathalie

De: Levasseur, Michel
Envoyé: 23 juillet, 2002 16:20
À: Audy, Richard
Cc: Labonté, Johanne; Bourbonnais, Nathalie
Objet: RE: Garemand et picard

Rebonjour Richard,

23-24

IOC détient des baux de location pour les lots occupés par ces barrages. Comme ces lots sont situés en rive et dans le milieu hydrique, ces baux sont administrés non pas par le MRN mais par le CEHQ (le Centre d'expertise Hydrique du Québec), une agence relevant des mandats du MENV.

J'ai une information à l'effet que des représentants du CEHQ ont été aux lacs Picard et Garemand la semaine passée. Cela aurait un rapport avec la démolition des deux barrages...

Michel Levasseur

-----Message d'origine-----

De: Levasseur, Michel
Date: 23 juillet, 2002 15:45
À: Audy, Richard
Cc: Labonté, Johanne; Bourbonnais, Nathalie
Objet: RE: Garemand et picard

Bonjour Richard,

Voici mes commentaires:

32

Enfin, tiens-moi au courant des résultats de ta visite de terrain.

Michel Levasseur

-----Message d'origine-----

De: Audy, Richard
Date: 23 juillet, 2002 09:16
À: Bourbonnais, Nathalie; Levasseur, Michel
Cc: Labonté, Johanne
Objet: TR: Garemand et picard

Bonjour,

Suite à une récente conversation téléphonique avec 53-54 celui-ci m'a fait parvenir quelques photos des travaux de démolition du barrage Garemand et Picard compte tenu que j'étais absent pour la visite qui c'est déroulée la semaine dernière.

32

J'attends vos commentaires

Salutation

-----Message d'origine-----

De: 53-54

Date: 22 juillet, 2002 16:32

À: richard.audy@fapaq.gouv.qc.ca

Objet: Garemand et picard

LA COMPAGNIE MINI

Le 20 octobre 2000

53-54
Compagnie minière IOC
Case postale 1000
Sept-Îles (Québec) G4R 4L5

**Objet : Désaffectation des barrages en bois situés sur les lacs Garemand,
Picard et Cacaoui**

Monsieur,

La présente fait suite à la visite des barrages des lacs Garemand, Picard et Cacaoui que vous avez effectuée le 8 septembre 2000 en compagnie de M. Richard Audy de la Société de la faune et des parcs du Québec.

Lac Garemand

En plus des conditions exigées dans l'autorisation émise le 13 janvier 2000 concernant le démantèlement de cette structure, nous vous demandons de :

1. Végétaliser, par une plantation d'aulnes, la zone exondée en amont du barrage sur une longueur d'environ 50 mètres de chaque côté des rives du cours d'eau par 5 à 10 mètres de large. Cette plantation servira à stabiliser la zone d'ensablement localisée au pied amont du barrage (photo 1);
2. Retirer du cours d'eau tous les débris et pièces de bois jusqu'à la limite naturelle des hautes eaux (photos n^{os} 2 et 3).

Lac Picard

Nous vous demandons de retirer du cours d'eau tous les débris et pièces de bois jusqu'à la limite naturelle des hautes eaux.

...2

Lac Cacaoui

Une autorisation est nécessaire pour permettre les travaux de démantèlement du barrage. Voici un aperçu des conditions d'autorisation que nous avons l'intention d'exiger. Avant de procéder à l'émission de l'autorisation requise, nous vous demandons de nous confirmer, par écrit, votre acceptation de ces conditions.

1. Récupérer l'amoncellement de bois en amont du barrage avant le début des travaux de démantèlement dudit barrage (photo n^o 6);
2. Déplacer l'empierrement des caissons de portes, des quatre premiers caissons de la rive droite et d'une partie du premier caisson de la rive gauche à l'extérieur de la limite naturelle des hautes eaux (photo n^o 5). Les pierres de grandes dimensions (ex. : photo n^o 4) pourront demeurer sur place ou être déplacées, lorsque possible, dans les dépressions naturelles situées en aval du barrage en bordure de la limite des hautes eaux naturelles;
3. Récupérer l'empierrement des caissons situés à la limite naturelle des hautes eaux suivant une pente de 5/1 (photo n^o 5);
4. N'utiliser aucun accélérateur chimique pour le brûlage (si vous choisissez cette méthode);
5. Utiliser de l'huile végétale comme lubrifiant pour les scies à chaînes;
6. Retirer du cours d'eau tous les débris et pièces jusqu'à la limite naturelle des hautes eaux;
7. Procéder au brûlage de la structure (si vous choisissez cette méthode) à l'automne après la période de chasse à l'orignal de la zec Matimek.

Nous vous demandons également de nous faire part, par écrit, des méthodes de travail que vous comptez utiliser pour le démantèlement de cette structure et de votre échéancier de travail.

En espérant le tout conforme, nous vous invitons à nous joindre au (418) 964-8888, poste 256, pour toute question concernant la présente.

Original signé
NATHALIE BOURBONNAIS,
biologiste

NB/ml

p.j.

c.c. M. Richard Audy, Société de la faune et des parcs du Québec
M. Michel Levasseur, ministère de l'Environnement

NOTE

DESTINATAIRE : Madame Nathalie Bourbonnais

DATE : Le 13 octobre 2000

OBJET : Visite de terrain; démantèlement de 3 barrages forestiers

32

Lac Garemand :

Photo 1

Vue amont du barrage. Zone exondée et accumulation de sédiments (sable, gravier) à la base du barrage.

Photo 2

Vue aval du barrage. Limite naturelle des hautes eaux, rive droite du barrage et porte d'évacuation.

**Direction de l'aménagement de la faune
de la Côte-Nord**
818, boulevard Laure
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8

Téléphone : (418) 964-8888, poste 262
Télécopieur : (418) 964-8023
Courriel : richard.audy@fapaq.gouv.qc.ca

Photo 3

Vue aval du barrage. Limite naturelle des hautes eaux, rive gauche du barrage.

Commentaires :

32

Lac Cacaoui

Photo 4

Vue aval du barrage. Extrémité gauche, grosseur de l'enrochement.

Photo 5

Vue aval du barrage. Limite naturelle des hautes eaux, rive gauche et droite.

Photo 6

Vue amont du barrage, limite naturelle des hautes eaux. Embâcle de troncs d'arbres.

Commentaires :

32

32

Lac Picard

Commentaires :

32

Original signé

RA/ml

Richard Audy,
technicien de la faune

Lac Garemand



→ CAISSONS
DE PORTE ←

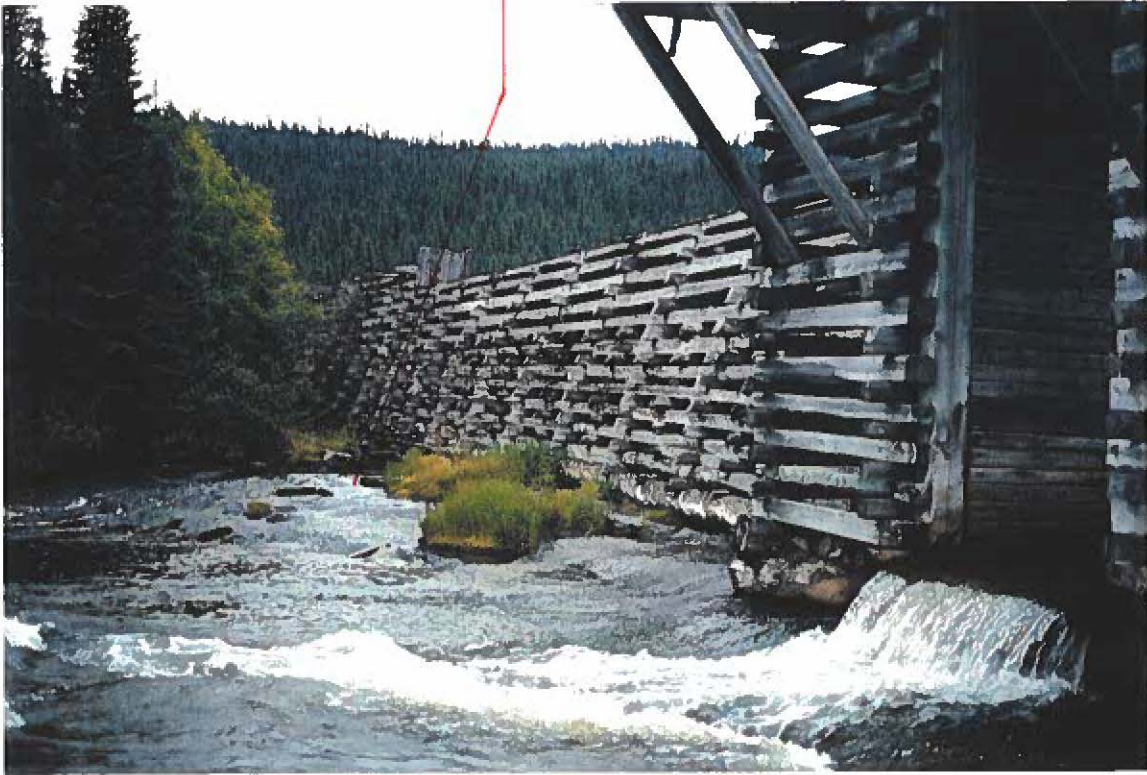
→ ZONE DE SÉDIMENTS

Lac Garemand



Lac Garemand

→ LIMITE NATURELLE DES HAUTES EAUX
(RIVE GAUCHE)



Photo#3

Lac Cacaoui



Photo#4

PENTE APPROXIMATIVE
DE 5/1 (RIVE GAUCHE)

CAISSONS DE PORTES

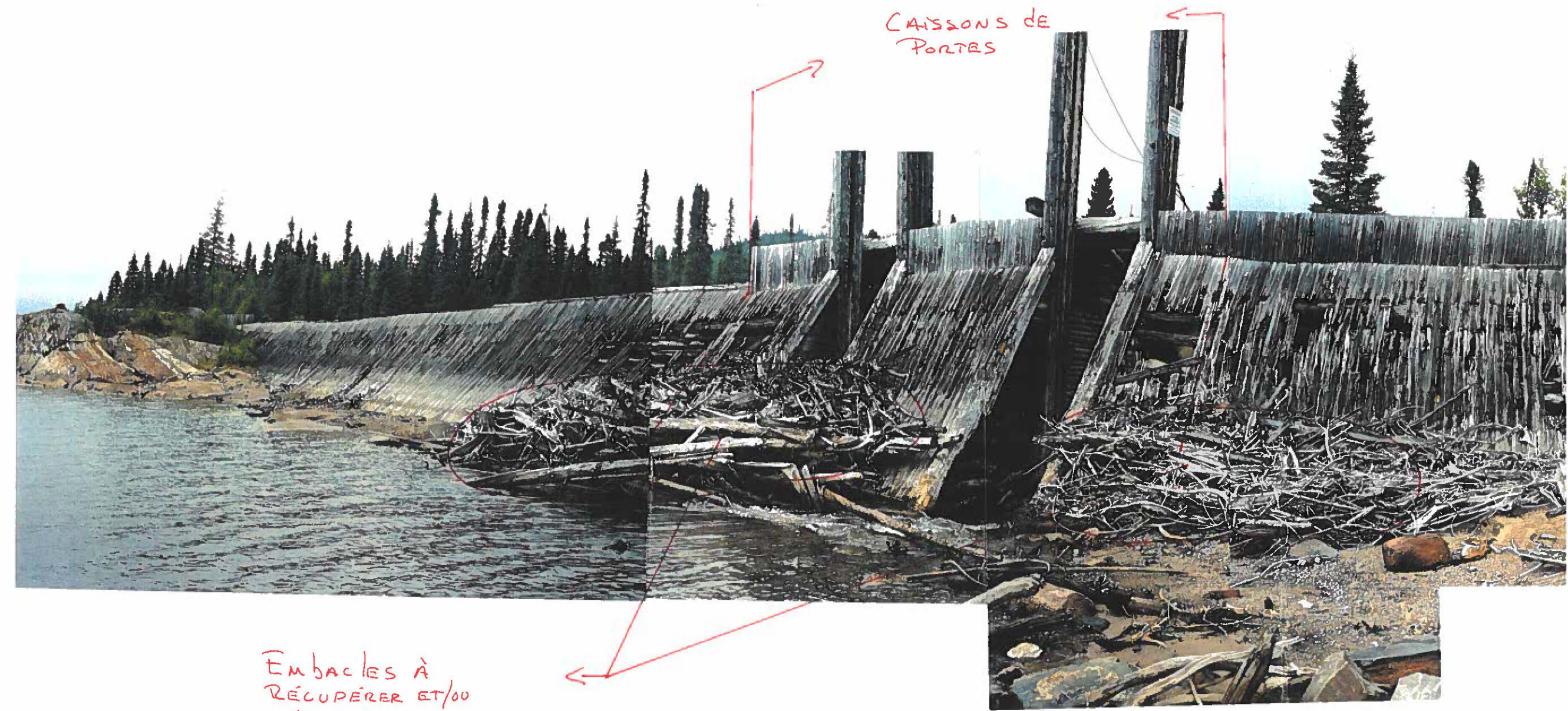
Lac Cacaoui



Lac Cacaoui

CAISSONS DE
PORTES

Embacles à
RÉCUPÉRER ET/OU
DETRUIRE



Le 13 janvier 2000

53-54

Compagnie minière IOC
Case postale 1000
Sept-Îles (Québec) G4R 4L5

**Objet : Désaffectation des barrages en bois situés
sur les lacs Garemand, Picard et Cacaoui**

Monsieur,

Pour faire suite à la demande d'autorisation déposée par la compagnie minière IOC le 14 avril 1999 concernant les projets identifiés ci-dessus, vous trouverez ci-joint l'autorisation requise en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* pour la démolition du barrage du lac Garemand.

En ce qui concerne le lac Picard, aucune autorisation n'est nécessaire en vertu de cette même loi pour permettre les travaux puisqu'il n'y a pas de poisson dans le lac et qu'il ne s'agit donc pas d'un habitat du poisson tel que défini par le *Règlement sur les habitats fauniques*. Nous vous recommandons néanmoins d'appliquer les mêmes conditions de travail (aucun accélérateur, récupération des débris, etc.) que celles exigées pour la démolition du barrage du lac Garemand. En outre, nous vous suggérons d'effectuer le brûlage du barrage du lac Picard à l'automne après la période de chasse à l'original étant donné que ce lac est situé sur la zec Matimek, qui est utilisée par plusieurs villégiateurs au printemps et en été pour des activités de pêche, de chasse et de plein air.

Avant de procéder aux travaux de démolition des barrages sur les lacs Garemand et Picard, vous devrez cependant obtenir du ministère de l'Environnement (MENV) les certificats d'autorisation requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Pour ce qui est du barrage du lac Cacaoui, nous vous informons que
23-24 s'est montrée favorable au brûlage de la structure de bois. Elle désire cependant que les roches de remplissage dudit barrage demeurent en place, ce qui impliquera l'émission d'un bail en vertu de la Loi sur le régime des eaux. Aussi, afin de permettre le maintien

...2

**Direction de l'aménagement de la faune
de la Côte-Nord**
818, boulevard Laure
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8

Téléphone : (418) 964-8888, poste 256
Télécopieur : (418) 964-8023

Courriel : nathalie.bourbonnais@fapaq.gouv.qc.ca

de cet enrochement, nous vous suggérons de discuter avec 23-24
concernant le transfert de responsabilité et la mise en
place des travaux de consolidation de la structure.

Finalement, nous voudrions obtenir, comme nous l'avions déjà
demandé, les dimensions de roches de remplissage du barrage. Nous voudrions
également obtenir une évaluation mensuelle du débit et de la vitesse de l'eau qui
se déverse dans l'émissaire du lac et connaître la méthode d'enlèvement des débris
lignieux amoncelés en amont du déversoir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Original signé

NB/ml

Nathalie Bourbonnais,
biologiste

p.j.

c.c. M. Michel Levasseur, ministère de l'Environnement
M. Mario St-Pierre, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord

Sept-Îles, le 13 janvier 2000

AUTORISATION

**Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
(L.R.Q., c. C- 61.1, article 128.7)**

Compagnie minière IOC
Case postale 1000
Sept-Îles (Québec) G4R 4L5

N° d'habitat : 01-09-0595-99

Objet : Démolition du barrage du lac Garemand

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, j'autorise le titulaire mentionné ci-dessus à effectuer, dans l'habitat du poisson, l'activité suivante.

Description de l'activité permise

Les travaux consistent à démolir le barrage du lac Garemand en le brûlant.

Localisation du projet

Lac Garemand, aux coordonnées suivantes :
628 000 m E., 5 666 700 m N. (carte 22 O/03, échelle 1 : 50 000).

Conditions d'autorisation

En vertu de l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, le titulaire doit respecter les conditions d'autorisation suivantes :

1. Aucun accélérateur chimique (huile, essence, alcool, etc.) potentiellement contaminant pour le milieu aquatique ne doit être utilisé pour faciliter le brûlage de la structure de bois;
2. De l'huile végétale doit être utilisée comme lubrifiant pour les scies à chaîne;
3. Toutes les pièces de bois non consommées doivent être déplacées au-delà de la ligne naturelle des hautes eaux. Les rebuts métalliques (clous, etc.) doivent être récupérés et déposés dans un site autorisé par le ministère de l'Environnement.

Le projet doit être réalisé conformément aux documents présentés à l'appui de la demande d'autorisation. En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au plus récent prévaudra.

Pour le ministre responsable de la Faune et des Parcs,

Original signé

Mario St-Pierre, directeur
Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord

**FICHE DE DÉCISION POUR UNE
ACTIVITÉ DANS UN HABITAT FAUNIQUE**

Date : Le 6 janvier 2000

Requérant : Compagnie minière IOC
Case postale 1000
Sept-Îles (Québec) G4R 4L5

N° d'habitat : 01-09-0595-99

Carte 1:50 000 : 22 O/03

Objet : Démolition du barrage du lac Garemand

1. Description du projet

Les travaux consistent à démolir le barrage du lac Garemand en le brûlant.

2. Localisation des travaux

Les travaux auraient lieu à l'exutoire du lac Garemand, aux coordonnées suivantes :
628 000 m E., 5 666 700 m N.

3. Justification du projet

Lors de l'achat des installations de Gulf Power and Paper Company à Clarke City, la compagnie minière IOC a hérité de 3 barrages en bois construits dans les années 1950, dont celui situé sur le lac Garemand.

En raison de la construction du barrage SM 3 par Hydro-Québec, ce barrage n'est plus utile à l'exploitation du réservoir du barrage de SM-2. La compagnie minière a donc mis fin, le 30 janvier 1998, au bail de location du terrain qui lui était accordé par le ministère des Ressources naturelles et a présenté une demande d'autorisation en mars 1999 pour la démolition de cette structure.

4. Les impacts sur la faune

23-24

32

5. Éléments supportant la recommandation

23-24

6. Recommandation

32

23-24

; nous

recommandons d'autoriser le démantèlement du barrage de bois du lac Garemand.

Nous recommandons cependant d'exiger les conditions suivantes :

- Aucun accélérateur chimique (huile, essence, alcool, etc.) potentiellement contaminant pour le milieu aquatique ne doit être utilisé pour faciliter le brûlage des structures de bois;
- De l'huile végétale doit être utilisée comme lubrifiant pour les scies à chaîne;
- Toutes les pièces de bois non consommées et les rebuts (clous, etc.) doivent être déplacés au-delà de la ligne naturelle des hautes eaux.

Original signé

Nathalie Bourbonnais, analyste
Direction de l'aménagement de la faune
de la Côte-Nord

Original signé

Mario St-Pierre, directeur
Direction de l'aménagement de la faune
de la Côte-Nord

Bourbonnais, Nathalie

De : Audy, Richard
Date : 4 novembre, 1998 13:47
A : Bourbonnais, Nathalie
Cc : Labonté, Johanne
Objet : Information démantèlement de barrages

Suite à l'information que tu as acheminé à Johanne et moi-même, je te fais parvenir les connaissances biologiques ainsi que celles du territoire que nous avons à notre disposition.

LAC GAREMAND

- Plan d'eau localisé dans le territoire libre
- Territoire qui devrait-être accessible, s'il ne l'est pas déjà via l'exploitation forestière(Uniforêt)
- Espèces présentes: Omble de Fontaine
Omble Chevalier ??

-LAC PICARD

- Plan d'eau localisé dans le territoire de la ZEC Matimek
- Territoire et secteur accessible depuis la mise en opération du chantier SM3
- Espèces présentes: Aucune espèce dans le lac. Toutefois, dans la partie accessible entre la rivière St-Marguerite et le premier obstacle infranchissable, on retrouve de l'omble de Fontaine.

-LAC CACAQUI

- Plan d'eau localisé dans le territoire de la ZEC Matimek
- Territoire et secteur inaccessible jusqu'à maintenant. Le gestionnaire en place prévoit à court terme développer l'accès et valoriser l'exploitation de la ressource faunique (pêche chasse)
- Espèces présentes: Omble de Fontaine
- Information additionnel

23-24-32

Si besoin d'information supplémentaire, viens me voir. Salut

Richard Audy, Technicien de la Faune
Service de l'aménagement et de l'exploitation
de la faune
Direction régionale de la Côte-Nord
Internet; richard.audy@mef.gouv.ca